Martigny, lundi 8 janvier 1951. 91e année No 3.

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT
SUISSE : Un an Fr. 12.—
Avec „Bulletin officiel" Fr. 19—
ETRANGER : Un an Fr. 20.—
Avec „Bulletin officiel" Fr. 26.50
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISSANT À MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces Publicitas Sion, tél. 2 12 36
Rédaction Martigny, téléphone 6 10 31
Annonces Publicitas Martigny, tél. 61031

ANNONCES — RÉCLAMES

le mm.-ligne ou son espace		le mm.-ligne 2 colonnes/81 mm
10 ct.	CANTON	22 ct.
13 ct.	SUISSE	30 ct.
13 ct.	ÉTRANGER	30 ct.

AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 485

RÉGIE DES ANNONCES : PUBLICITAS S. A., SION ET MARTIGNY, AVENUE DE LA GARE ET SUCCURSALES DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES SUISSES

Le recensement de la circulation
en 1948-1949 et ses répercussions sur le futur aménagement des routes

Comme dans tant d'autres pays, les questions routières sont actuellement à l'ordre du jour en Suisse. En effet, le développement croissant de la circulation réclame d'une façon pressante une amélioration et un nouvel aménagement de notre réseau routier.

Or, le dernier recensement de ce genre datant d'une dizaine d'années en arrière, l'Union suisse des professionels de la route a pris l'initiative d'effectuer un nouveau contrôle. Celui-ci fut réalisé à cheval sur les années 1948-49 et occasionna non seulement un travail considérable mais des frais élevés. Pour autant, on a la satisfaction de pouvoir relever son rôle important dans l'établissement des plans à venir pour la construction des routes.

Comment ce recensement a-t-il été exécuté ? Ce sont les cantons qui ont procédé eux-mêmes au recensement ; l'administration cantonale a mis ses employés à disposition et l'Union Suisse, qui avait au préalable préparé les tabelles, a indiqué les principaux postes, veillé à ce que les recensements soient uniformes dans tous les cantons, bref réuni tous les éléments de réussite.

Le recensement a duré 14 jours. On a recensé pour la première fois le 26 avril 1948 et la dernière fois, le 13 février 1949. Les journées de recensement ont été réparties sur quatre dimanches et dix jours de semaine. On n'a pas installé moins de 504 postes qui ont été placés sur les routes cantonales, parfois sur quelques routes communales. Seul le trafic urbain ne devait pas entrer en ligne de compte. Par contre, le choix de l'emplacement des postes a souvent été déterminé par des projets d'aménagement ou de détournement, envisagés à certains endroits.

Par ailleurs, on a classé les véhicules de la manière suivante : camionnettes ; camions et tracteurs ; remorques ; cars postaux, autobus et trolleybus ; automobiles privées ; motocyclettes. Après avoir obtenu le total des véhicules à moteur, chaque catégorie ayant été comptée séparément, on a pointé encore à part : les vélos, les piétons, les véhicules à traction animale, le gros bétail et les chevaux.

De plus, il convient de signaler que parmi les 504 postes dispersés dans le pays, 291 d'entre eux ont procédé durant trois jours à un recensement spécial, destiné à repérer le canton ou le pays d'origine des véhicules à moteur (d'après les plaques, cela va sans dire).

Le résultat de ce contrôle a été ensuite exposé sur 108 pages de tableaux, donnant tous les détails de nombre, de jour, de provenance, de fréquence, etc. Le commentaire, avec les déductions qui s'imposent, a été élaboré en majeure partie par M. le Dr Ruckli, de l'Inspection fédérale des travaux publics à Berne. Ce document paraîtra au printemps prochain et comprendra un grand nombre de graphiques significatifs. D'autre part, depuis une année déjà, l'administration des cantons est en possession des tableaux de chiffres, lesquels ont donné aux ingénieurs cantonaux de précieuses indications pour l'élaboration de leur programme routier de 1950 et 1951.

De fait, le recensement a permis de connaître :

1. — Quels sont les tronçons de routes qui doivent être améliorés, corrigés ou nouvellement construits ;
2. — Quelles routes doivent bénéficier de passages pour vélos ;
3. — Quelles routes doivent recevoir des trottoirs à piétons ;
4. — Quelles sont les nécessités d'élargissement, avec deux, trois ou quatre voies de circulation ;
5. — Quels sont les travaux qui devraient être faits en premier lieu (question d'urgence) ;
6. — Quel est le moment critique de la grosse circulation ; pour obtenir cette pointe horaire, le trafic de chaque heure a dû être calculé séparément.

Ainsi qu'on peut le constater, le recensement est d'un intérêt péremptoire et son détail offre de multiples et indispensables renseignements. Outre les divers éléments résumés ci-dessous, le recensement a permis également de juger de l'importance de la circulation inter-cantonale. Effectivement, on a recensé non seulement la fréquence générale du va-et-vient des véhicules à moteur, selon leurs plaques d'origine, mais aussi celle du dimanche et de la semaine respectivement. On a donc pu établir la forte différence qui existe quelque fois suivant les régions, entre le nombre de véhicules qui stationnent dans un canton et ceux qui viennent du dehors. Ceci intéresse tout particulièrement le financement de la question routière et la part d'appui que les cantons plus ou moins fortunés doivent recevoir, puisque à des époques déterminées, certains voient affluer un énorme passage, nécessitant des routes en parfait état.

On en arrive ici au budget des cantons, auxquels incombe en Suisse le soin d'entretenir leurs routes, et à l'apport de la Confédération dans ce domaine. Ayant réalisé que le problème des communications routières mérite aujourd'hui une attention soutenue et des moyens financiers adéquats, ceci pour adapter nos artères aux exigences du trafic moderne et du tourisme automobile, le peuple suisse s'est prononcé sur les propositions des autorités fédérales ; sa décision permettra aux cantons de recevoir dorénavant le 50 % des droits de douane perçus par l'Etat sur l'importation de la benzine, soit une somme approximative de 40 millions de francs. Auparavant, la somme attribuée n'était que d'environ 16 millions de francs. Etant donné l'accroissement de la circulation à moteur, la somme dont disposeront les cantons ne peut qu'augmenter proportionnellement, ce qui leur facilitera l'exécution des travaux les plus urgents.

A première vue, cet argent sera réparti en raison des possibilités financières des cantons et de leurs charges au point de vue routier. C'est dans cet esprit qu'une Comission fédérale est en train de fixer un programme concernant les routes de plaine. On sait qu'en 1935, un projet avait été mis au point dans l'intention de procéder à la réfection des routes alpestres, projet qui n'a été que partiellement mené à chef mais qui va connaître maintenant un nouvel essor. Ce plan de la Commission n'est pas encore connu ; toutefois, il s'appuie sur les données du recensement.

Comme des routes équipées rationnellement favorisent l'économie nationale et principalement le tourisme, vital pour la Suisse, on ne saurait assez insister sur l'utilité d'un recensement dont on est en droit de dire qu'il servira de base à l'avenir immédiat de l'aménagement routier.

Et n'oublions pas de remercier le secrétaire de l'Union suisse des professionnels de la route, M. le Dr Ernest Vogel, pour tous les renseignements obligemment communiquées à l'intention du présent bulletin.

S. P.

En passant...

Le zèle peut devenir contagieux !

C'est le 28 janvier, déjà, paraît-il, que le peuple valaisan doit se prononcer sur un important projet de loi créant un fonds cantonal pour la lutte contre la tuberculose.

Le Grand Conseil, en deux débats a donné son agrément à cette initiative humanitaire et qui ne rencontre aucune opposition sérieuse.

Alors que les cantons, pour la plupart, avaient créé une ligue cantonale, puis des sections, le Valais avait fait exactement le contraire.

Il commença par fonder des ligues dont on sait assez la bienfaisante activité, puis il les groupa en Fédération.

Il s'agit maintenant de revenir à une situation plus normale, en coordonnant tous les efforts, et d'organiser une ligue cantonale.

On aurait tort de supposer que ligue ou fédération, c'est bonnet blanc, blanc bonnet, et d'imaginer le Souverain appelé à trancher un conflit de mots de caractère académique !

En réalité, rien ne servirait de remplacer la fédération par une ligue cantonale si, du même coup, on ne donnait à la nouvelle institution les moyens financiers d'accomplir sa tâche.

Tel est le nœud du problème.

La création d'un fonds va permettre à tous ceux qui ont à cœur la santé de nos populations de dépister, de conjurer la maladie, ou de soigner ceux qui en sont atteints, par des moyens plus modernes.

On ne saurait trouver l'argent ailleurs que dans la poche des citoyens.

Jusqu'à présent, le timbre sur la tuberculose était de dix sous ce qui demeurait notoirement insuffisant.

Dorénavant, si la loi est acceptée, un droit spécial frappera tous les actes, décisions, permis et patentes des autorités administratives et judiciaires selon un barème établi par l'Etat.

On escompte ainsi des ressources supplémentaires de 150.000 francs par année dont le tiers serait versé aux sanas et les deux tiers au fonds cantonal.

Si l'on met en parallèle la modicité du sacrifice et l'ampleur de la lutte à mener dans l'intérêt du canton tout entier, on ne peut opposer aucune objection valable au nouveau projet de loi qui nous semble, à nous, d'une importance vitale.

N'est-il pas paradoxal de constater que le Valais qui est l'un des cantons les plus favorisés par le climat demeure aussi celui qui paie le plus lourd tribut à la tuberculose ?

Cette terrible maladie a causé, surtout dans les milieux les plus humbles, un mal considérable et jeté le désarroi, la misère et la mort dans de multiples familles.

C'est un devoir de la combattre avec acharnement et d'assurer aux patients leur chance.

* * *

Ainsi, nous voterons la loi sans hésitation, persuadé qu'elle donnera bientôt à la campagne entreprise une efficacité plus grande.

Ceci dit, nous n'attendons pas de miracles des nouvelles dispositions législatives, car pour saper le mal à sa racine il faudrait disposer des sommes considérables et entreprendre une action de large envergure sur tous les points social, économique et de la santé publique.

Dans le seul domaine de l'hygiène il y a tout à entreprendre dans certaines communes où les conditions de vie et du logement demeurent effarantes.

S'il fallait dénombrer en Valais les taudis sans lumière et sans air où marmaille et parents croupissent dans la saleté la plus repoussante, on serait confondu.

Comment s'étonner, dans de telles circonstances, que la maladie — la tuberculose et les autres — trouve en ce milieu le terrain le plus propice à sa propagation ?

Extraire un malade de ces taudis pour l'y rejeter ensuite, c'est lui faire encourir les mêmes dangers.

Le sanatorium ne peut pourtant pas remplacer indéfiniment la demeure !

On ne parviendra réellement à assainir l'état de choses actuel qu'en améliorant la situation de l'ouvrier, du petit paysan, du montagnard et en créant des logements salubres.

Les communes peuvent déjà prêcher d'exemple en développant l'hygiène, les installations d'eau potable, le service de la voirie et en rénovant des bâtiments d'école dont quelques-uns, défient l'imagination.

Il faut accepter la loi du 28 janvier 1951, à condition de la considérer comme un progrès et non point comme un aboutissement.

Ce n'est pas 150.000 francs de recettes nouvelles par année qui permettront à la ligue cantonale de transformer l'existence misérable de bon nombre de nos citoyens, ni de remédier aux iniquités sociales les plus flagrantes.

Mais les ligues en harmonisant leurs efforts réaliseront le climat propice à de nouveaux progrès.

Après une première étape, insensiblement l'un songera aux autres, car le zèle aussi, peut devenir, par bonheur, contagieux !

A. M.

Le cours de répétition du Rgt valaisan

Les Bat. fus. mont. 6, 11 et 12 ainsi que les troupes des autres armes attachées à la Br. mont. 10 effectueront leur cours de répétition 1951 du 10 au 29 septembre.

Vers le 25e anniversaire de la section valaisanne du Touring-Club

La Section valaisanne du Touring-Club, que préside depuis de nombreuses années M. Alexis de Courten, va célébrer prochainement le 25e anniversaire de sa fondation. C'est, en effet, le 4 juillet 1926, que s'est constituée cette section. L'assemblée eut lieu à Martigny et c'était déjà M. Alexis de Courten qui présidait cette séance de fondation avec M. Henri de Lavallaz comme caissier et M. Georges Gessler comme secrétaire. Après la première séance, à laquelle avait pris part M. J. Quinclet, secrétaire général, un nouveau comité avait été institué, comprenant : Me Camille Crittin, président ; M. William Cavin, vice-présdent ; M. Georges Landis, secrétaire ; M. Charles Girard, trésorier et MM. Alexis de Courten, J. Travelletti, J. Desfayes, Dr Saüberli et Mayenberg, membres du Comité. C'est ce jour-là que furent créés également la commission du Tourisme et l'Office du T.C.S. Il y avait 72 membres.

Aujourd'hui, la Section valaisanne du T.C.S., forte de plus de 1.200 membres, est présidée par M. Alexis de Courten et son comité est composé par MM. Paul Boven, vice-président ; Alfred Kramer, caissier ; F.-Gérard Gessler, secrétaire-correspondant ; Henri de Lavallaz, Joseph Escher, Jacques Wolff, Louis Vallotton, Henri Gard, Guy Moret, Hans Ruckstuhl, Raphaël Pernollet, Arnold Nussbaumer et Max Bürcher.

C'est le 20 janvier, à Sion, que se dérouleront l'assemblée générale et la soirée commémorative du 25e anniversaire de la Section valaisanne du Touring-Club suisse.

Un problème capital
L'Etat et le domaine économique

Il est une question non seulement fort intéressante, mais encore capitale pour l'avenir économique suisse, qu'il sied de commenter, et à laquelle M. le ministre Hans Sulzer, président de l'Union suisse de commerce et de l'industrie, a fait allusion lors de la récente assemblée des délégués de cet organisme. On sait que nous sommes à l'époque où les arrêtés pris par le Conseil fédéral sur la base des pleins pouvoirs, en raison de circonstances extraordinaires, doivent être normalement incorporés à la législation ordinaire. Dans la mesure où il s'agit d'interventions dans le domaine de la liberté du commerce et de l'industrie, les nouveaux articles économiques en donnent la base constitutionnelle.

Certaines tendances se manifestent dans diverses branches économiques au sujet de l'importance des interventions de l'Etat. Ces tendances ne sont pas compatibles avec le texte des nouveaux articles constitutionnels. Si ces tendances étaient réalisées, elles pourraient entraîner de sérieuses conséquences. Le conseiller fédéral Stampfli, lors de l'acceptation des articles économiques, avait déjà mis en garde l'opinion contre une interprétation trop large des textes et contre une dérogation trop importante à la liberté du commerce et de l'industrie.

C'est avec infiniment de raisons que l'Union suisse des arts et métiers s'est contentée de demander en faveur des entreprises artisanales l'introduction du certificat de capacité. La loi actuellement à l'étude pourra être approuvée, au sujet du certificat de capacité pour l'ouverture d'entreprises dans l'artisanat. Il ne s'agit nullement d'une atteinte à la liberté du commerce, mais bien d'une défense de la qualité et de la capacité des intéressés, d'une protection de la profession indépendante.

Par contre, un tout autre problème est représenté par une éventuelle restriction de la liberté du commerce et de l'industrie, représentée par l'obligation du permis délivré par l'Etat pour l'ouverture et l'élargissement d'entreprises. En temps de guerre, lorsqu'il s'agit de faire contribuer l'ensemble de l'économie à la défense du pays, une telle action momentanée peut dans certains cas être justifiée. Mais les nouveaux articles économiques n'ont pas pour mission d'accorder à l'Etat, en temps de paix, de telles attributions dont les répercussions seraient graves pour la liberté du commerce et de l'industrie.

L'intervention de l'Etat ne doit pas pouvoir paralyser l'esprit de libre entreprise et entraver l'avancement de ceux qui sont capables. La Suisse possède une réputation, dans le cadre de la liberté du commerce et de l'industrie, principe que reconnaissent les nouveaux articles économiques, singulièrement l'art. 31. Puissent le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale, aussi bien que les milieux dirigeants de notre économie, veiller à ne jamais admettre une limitation de notre liberté du commerce, qui serait fatale à notre économie.

Dans une démocratie libre, il ne doit pas appartenir aux organes de l'Etat de décider si un citoyen qui désire aller de l'avant peut être autorisé ou non à ouvrir une nouvelle entreprise, à augmenter le nombre de ses ouvriers et employés, à transformer ou à déplacer son entreprise. L'Etat, il sied de s'en souvenir, n'est pas un économiste.

(n.)

La population de la Suisse

Le recensement du 1er décembre dernier révèle que notre pays compte 4.696.057 habitants contre 4.265.703 en 1941.

Les cantons a très forte augmentation sont : Zurich, qui compte 772.617 habitants (+ 98.112), Bâle-Ville (+ 26.697), Berne (+ 69.348), Vaud (+ 33.309), Argovie (+ 26.697).

D'après la nouvelle base électorale pour le Conseil national, votée par le peuple suisse, la Chambre du peuple comptera 196 députés au lieu des 195 prévus. On pensait que Vaud et Glaris perdraient un siège et que Genève et Zurich en gagneraient un. Or, Vaud et Glaris ne perdent pas de siège, Genève n'en gagne pas. Zurich en gagne un, mais également Argovie, ce que l'on n'attendait pas.

LETTRE DE BERNE

SOLUTIONS SUISSES

Les commentaires publiés, à l'occasion de la nouvelle année et du nouveau demi-siècle, au sujet de la situation internationale et des répercussions qu'elle a déjà exercées et qu'elle exercera encore sur nos propres affaires, n'avaient rien — et pour cause — de très réconfortant. Le monde, terriblement secoué par la plus récente tourmente, se relevait péniblement de ses ruines et déployait de courageux efforts pour retrouver son équilibre économique et sa stabilité morale, et voici que le drame coréen a tout remis brutalement en question. On reparle d'économie de guerre, de rationnement alimentaire, de surveillance étroite des importations et des exportations, de contrôle des prix, sans parler des gigantesques crédits, dont la justification n'est contestée par personne, pour le renforcement de notre défense nationale. Les plus pessimistes d'entre nous s'attendent déjà à être réveillés par le rugissement sinistre des sirènes. On redoute que ce qui n'était plus qu'un mauvais rêve ne redevienne une lamentable réalité.

Les optimistes, eux, affirment que la prochaine guerre, si elle doit vraiment éclater pour la grande désolation du genre humain, n'est cependant ni pour demain, ni pour après-demain. On souhaite qu'ils aient entièrement raison, mais en attendant, des signes avant-coureurs nous avertissent que notre pays, avec sa structure économique si particulière, va au devant de difficultés matérielles accrues et que l'ère de la « haute conjoncture » semble bien être déjà du passé. Dans divers secteurs de notre économie, la spirale des salaires et des prix s'est remise en mouvement. L'index du coût de la vie manifeste une tendance troublante à suivre une courbe ascendante qui, si elle devait s'accentuer au cours des prochains mois, provoquerait fatalement de nouvelles revendications de salaires. Nous risquerions de ne pas pouvoir échapper à ce danger d'inflation (à ce fléchissement effectif du pouvoir d'achat de notre monnaie nationale) que nos pouvoirs publics ont cru pouvoir nous promettre d'épargner au pays.

Face à ce danger, nos économistes les plus avertis n'ont pas manqué de prévenir leurs concitoyens de la menace qui est déjà « dans l'air » et de leur recommander très objectivement les solutions les plus raisonnables, les plus adéquates à une résistance victorieuse aux tribulations qui pourraient être notre lot, tant nous sommes sensibles, par la force même des choses, aux grands courants qui traversent le monde. Ces solutions, elles devraient être suisses, en ce sens qu'elles devraient découler d'accords librement consentis par les intéressés, associations patronales, organisations ouvrières, syndicats. Ainsi, on se plaît à vanter les effets extrêmement heureux produits par l'accord de stabilisation conclu il y a trois ans. Avant que les malentendus ne s'aggravent, avant que l'Etat, mettant en mouvement son appareil bureaucratique de fâcheuse mémoire, intervienne une fois de plus dans l'organisation et le fonctionnement de notre économie, ne serait-il pas de la plus haute sagesse de rétablir ces contacts directs entre les représentants autorisés du monde des employeurs et ceux du monde des ouvriers ? L'entente intervenue dans l'industrie chimique, à Bâle, constitue un exemple typique des résultats qui peuvent être obtenus, quand, de part et d'autre, on s'efforce de montrer un large esprit de compréhension, une loyale volonté d'aboutir à un accord raisonnable, capable de donner satisfaction à des intérêts apparemment contradictoires ou contraires. Certes, le plein emploi industriel pourrait inciter les dirigeants du monde syndicaliste à faire preuve d'une intransigeance dictée par l'état actuel du marché du travail. Mais qui pourrait dire combien de temps ces conditions se prolongeront, qui oserait prétendre que plus que jamais, le moment est venu d'entendre l'appel de M. Max Petitpierre, adjurant ses concitoyens de placer l'intérêt de la communauté au-dessus de ses intérêts propres ?

Oui, des solutions suisses doivent être trouvées, fondées sur l'esprit de compréhension et de solidarité, qui, chez nous, seront toujours plus fécondes, plus efficaces que l'action liberticide des bureaux !

P.

Vous toussez encore...

Vous avez pris froid et votre bronchite est revenue. La toux vous fatigue, vous êtes oppressé, vous dormez mal. Prenez donc du Sirop des Vosges Cazé qui calme l'inflammation des muqueuses, débarrasse les bronches des crachats qui les encombrent. Vous verrez votre toux disparaître, vous respirerez mieux, votre sommeil sera de nouveau calme, réparateur. Depuis trente ans, le Sirop des Vosges Cazé a soulagé de nombreux malades atteints de rhume, de bronchite, de catarrhe, d'asthme, d'emphysème. A vous aussi il apportera un soulagement.

En vente dans les pharmacies et drogueries.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

et vous vous sentirez plus *dispos*

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est necessaire à vos intestins. Végétales douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Fr. 2.34 (I.C.A. compris).

Nouvelles du Valais

Fully. — *Distinction*

M. Marcel Boson, déjà licencié ès lettres (philosophie) en Sorbonne et diplômé de l'Institut d'histoire et de philosophie des sciences de l'Université de Paris, où il fit en outre des études de mathématiques supérieures, vient de soutenir brillamment une thèse de doctorat en droit à l'Université de Lausanne. L'événement mérite sans doute d'être signalé dans ce journal, car M. Boson, un authentique Valaisan fixé dans la capitale vaudoise, n'est pas un inconnu en Valais où il compte de nombreux amis. On se souvient peut-être qu'il fut pendant une législature député-suppléant radical au Grand Conseil et qu'il eut, à ce titre, l'occasion de faire entendre la voix des vignerons.

La thèse de M. Boson est intitulée : « Léon Walras, fondateur de la politique économique scientifique ». On sait que L. Walras fut, au siècle dernier, une gloire de l'Université de Lausanne dont il illustra la chaire d'économie politique, créée par Louis Ruchonnet. Avec une scrupuleuse objectivité, M. Boson s'est attaché à montrer l'importance, la fécondité et l'actualité des idées fondamentales du célèbre économiste franco-lausannois qui apparaît, à certains égards, comme le véritable précurseur des tendances dominantes de la science économique contemporaine, telles qu'elles se sont affirmées notamment dans les œuvres des Keynes et des Beveridge. Nul économiste plus que L. Walras ne s'est préoccupé de définir rationnellement et de concilier les droits respectifs de l'Etat et de l'individu ; nul plus que lui ne s'est efforcé de tracer méthodiquement la sphère de l'autorité et celle de la liberté. Or, c'est bien dans cette délimitation de l'initiative de l'individu et de l'initiative de l'Etat que réside le problème majeur de notre temps. A cet égard, M. L. de Dardel écrit très justement : « Ce sont là les lointaines perspectives qu'ouvre devant nous la thèse de M. Boson, ouvrage monumental qui mériterait d'être approfondi par tous ceux que ces problèmes intéressent ».

La soutenance, devant un nombreux public et devant un jury sévère, mais très compétent, parfois même enthousiaste du sujet et du travail de M. Boson, aura été une des plus brillantes soutenances de thèse qu'on ait vues à Lausanne. M. Boson a répliqué avec une remarquable autorité à ses contradicteurs. Il a remporté l'estime de ses adversaires et, à l'unanimité, le doctorat en droit, avec félicitations du jury. *M. Simonin*

Monthey. — *Carnaval*

Avec un tout petit peu de retard, le 78me Carnaval de Monthey s'est mis en route. Mais quelle allure, au départ déjà, pour rattraper le retard. A tel point que le Comité lui-même est surpris de sa propre vélocité.

Un esprit inconnu souffle sur le comité et le jaillissement des idées humoristiques est tel que les médecins ont prescrit un régime sans sel à ces messieurs, pour quelque temps, afin de n'avoir pas des malades de rire sur le parcours du cortège. Petite précaution utile — on ne sait jamais !

Evidemment, il y aura de nouveau des chars, un journal, un sketch, des confettis — meilleur marché — des masques tentateurs, mais tout est dans l'interprétation, la réalisation. Quel nouveau, le Carnaval de Monthey déploiera des étincelles cette année.

Préparez-vous à nous rendre visite, vous ne le regretterez pas.

Salvan. — *Recensement*

La population de la commune de Salvan a passé de 1017 personnes au recensement du 1er décembre 1941 à 1090 à celui de 1950. Il y a donc une augmentation de 73 personnes, augmentation due surtout à l'arrivée à Salvan de familles étrangères installées momentanément dans la commune.

Ces 1090 personnes se répartissent par villages comme suit : Salvan-Ville : 393 ; Marécottes : 239 ; Trétien : 200 ; Granges : 145 ; Biollay : 106 ; Mayen de Van : 7.

Pour les amateurs de statistiques nous avons d'autre part relevé le mouvement de notre population du 1er décembre 1941 au 1er décembre 1950.

Il y eut dans notre paroisse 145 baptêmes dont 75 de garçons et 72 de filles. 68 mariages : 27 d'entre eux ont été conclus entre gens de Salvan et dans les 41 autres cas l'un des conjoints était étranger à la commune. Les Salvanains ne se marient plus seulement entre eux ; ils vont chercher leur moitié au dehors du pays. Conséquence logique du mouvement des populations et heureuse pour l'avenir-santé des futurs Salvanains.

Pour terminer nous indiquerons qu'il y eut durant ces neuf années 141 décès, le 13,82 % de la population de la commune. Ces 141 décès se divisent ainsi : 77 hommes, 54 femmes et 10 enfants en-dessous de 15 ans. L'âge moyen des hommes est de 66 ans 5 mois 18 jours, tandis que celui des femmes est légèrement supérieur avec 66 ans 11 mois 17 jours. De ces derniers chiffres il ressort que la population masculine est restée sensiblement la même qu'il y a neuf ans, alors que la population féminine a augmenté puisque nous avons 72 naissances de sexe féminin contre 54 décès seulement. Nous avons aussi noté qu'il y eut 30 décès d'octogénaires et 3 de nonagénaires : 2 femmes et 1 homme. La plus âgée des femmes était Marie-Jeanne Voeffray, décédée à 98 ans et chez les hommes ce fut Maurice Fournier, avec 93 ans, tous les deux décédés l'an dernier. Et maintenant en avant pour une nouvelle décade. Bonne chance à tous.

Conseil d'Etat et Conseils d'administration

La Chancellerie de l'Etat du Valais communique :

Il y a quelques années, le Conseil d'Etat a demandé à des experts, MM. Strickler et Stucky, un rapport concernant la politique à suivre par le gouvernement valaisan dans le domaine de l'utilisation des forces hydrauliques.

L'une des conclusions du rapport délivré par ces experts engage le Conseil d'Etat à intéresser financièrement le canton aux entreprises ayant pour but l'exploitation de ces forces, ou tout au moins à exiger lors de l'homologation des actes de concession, le droit à une représentation équitable du gouvernement au sein des Conseils d'administration, ce, afin d'être en mesure de veiller, par ce moyen, à la sauvegarde des intérêts du canton.

C'est ainsi que, à défaut de pouvoir le faire par l'investissement de capitaux importants, le Conseil d'Etat s'est particulièrement préoccupé au cours de ces dernières années, d'influencer, par la voix de ses représentants au sein des Conseils d'administration, les décisions de ceux-ci dans le sens des intérêts de l'Etat, des entrepreneurs valaisans, des ouvriers du pays et des entreprises elles-mêmes.

C'est dans ce but, et conformément aux conditions qu'il a fixées lui-même dans les actes de concession, qu'il vient de désigner deux représentants au Conseil d'administration de la Grande Dixence, en la personne de MM. Pitteloud, président du Conseil d'Etat, et Anthamatten, chef du Département des travaux publics.

Cette désignation n'est en rien contraire, au surplus aux dispositions de l'art 55, al. 3 de la Constitution cantonale, celles-ci ne visant nullement le cas où les membres du gouvernement sont délégués au sein de Conseils de sociétés à but financier, *pour représener le Canton lui-même.*

Le Conseil d'Etat estime, bien plus, que, en ne se faisant pas représenter dans les conseils de sociétés qui ont l'importance de celles qui se sont créées pour l'exploitation des forces hydrauliques, alors qu'il a la possibilité de le faire, il faillirait à sa mission de défendre les intérêts du pays.

Sion. — *Mort subite*

En rentrant à son domicile, samedi, M. Guy de Lavallaz, âgé de 56 ans, a été terrassé par une attaque. Le défunt était bien connu dans tout le Valais.

Les exploits criminels de deux assassins

Roger Lugon et René Mounir, ces deux Valaisans qui assassinèrent un complice près de Dijon pour l'empêcher de parler à la police, ont sur la conscience une série impressionnante de méfaits commis pour le compte de la bande dont ils étaient membres. Des agents de la Sûreté ont établi la participation au vol de 50.000 francs commis en juillet dernier dans un hôtel de Lausanne. Les deux malfaiteurs ont dû avouer également des vols de bijoux commis à Genève dans diverses bijouteries et horlogeries. C'est ainsi que les cambrioleurs emportèrent pour 15.000 francs de montres de la fabrique Fellow-Watch, 60.000 francs de montres et bijoux de la bijouterie Droz, 55.000 francs de montres et de matériel de la manufacture Charles Dom ! Les malfaiteurs opérèrent également à Neuchâtel, au Comptoir d'horlogerie de la Malona Watch, où ils dérobèrent pour 15.000 francs de chronographes.

L'enquête continue et pourrait bien réserver d'autres surprises encore sur l'activité des deux meurtriers.

Drame entre Valaisans de Genève

Un nommé Charles Rey, 28 ans, a tiré plusieurs coups de feu sur un autre Valaisan de Genève, M. Luc Moll, âgé de 51 ans. Ce dernier a été blessé. Son coup fait, Charles Rey s'est tiré deux balles dans la poitrine et est mort aussitôt.

La cause de ce drame semble être le refus opposé par M. Moll aux relations de sa fille avec Rey. Ce dernier est un repris de justice, très défavorablement connu de la police.

Recrutement en 1951 dans la cavalerie et les troupes légères motorisées

Les jeunes gens astreints au recrutement en 1951, qui désirent être incorporés dans la cavalerie ou les troupes légères motorisées, doivent se conformer aux prescriptions ci-après :

Cavalerie. — S'annoncer immédiatement, *au plus tard pour le 25 janvier 1951*, au commandant d'arrondissement 6, à Sion, en réclamant la formule spéciale d'inscription.

Le Service des troupes légères se réserve le droit d'écarter les demandes des candidats habitant les régions trop éloignées des places de rassemblement de corps.

Troupes légères motorisées (automobilistes, motocyclistes, conducteurs de camion ou de tracteur). — S'annoncer immédiatement, *au plus tard pour le 25 janvier 1951*, au commandant d'arrondissement 6, à Sion, en réclamant le questionnaire spécial à remplir. Seront pris en considération les jeunes gens dont l'activité civile donne l'occasion d'avoir à s'occuper régulièrement d'un véhicule à moteur. Ceux qui ne remplissent pas ces conditions seront éliminés d'office et doivent renoncer à s'inscrire.

Les mécaniciens sur autos ou motos sont dispensés de l'inscription préalable.

Les candidats ayant l'intention d'acquérir un véhicule à moteur de l'armée (jeep ou motocyclette) doivent réclamer en plus un certificat de solvabilité, à la même adresse et dans le même délai, en précisant de quel véhicule il s'agit.

Département Militaire Cantonal.

Un grand violoniste belge

Depuis plus d'un siècle, l'école belge de violon occupe une place de tout premier rang dans le monde musical. Le souci d'une technique parfaite n'y étouffe pas l'originalité, la connaissance approfondie des auteurs assure une exécution fidèle, toujours noble et sensible à la fois. Ces qualités ont éclaté merveilleusement dans des maîtres comme Vieuxtemps et Ysaye.

Mais on aurait pû craindre que la guerre n'interrompre, sinon à jamais, du moins pour longtemps, cette glorieuse série. Cela n'aurait même pas été étonnant que, musicalement parlant, bien entendu, « il ne se soit rien passé en Belgique », durant cette sombre période. Or, il n'en est rien, et bien au contraire, dès 1945 on voit se manifester en Angleterre d'abord, puis dans plusieurs autres pays, un extraordinaire violoniste. C'est une preuve que la vie musicale a toujours été intense en Belgique, preuve aussi de la merveilleuse prépondérance des valeurs spirituelles.

Arthur Grumiaux, un « maître-violoniste » que la presse suédoise, qui n'a pourtant pas l'enthousiasme facile, qualifie de « fantastique », est âgé d'une trentaine d'années. Originaire de Bruxelles, il fut élève d'Alfred Dubois et du grand Enesco. Il a joué en soliste avec tous les grands orchestres européens, enregistré de nombreuses interprétations et participé à une dizaine de festivals, dont deux Festivals Bach, à Schaffhouse ; le Festival international de musique de Vienne, celui de Salzbourg, le Printemps musical de Prague, etc. Ses récitals l'ont conduit de Londres à Stockholm, de Zurich à Lisbonne, de Paris à Oslo. Partout la critique reconnaît en lui, non seulement un grand artiste, promis à la plus glorieuse carrière, mais encore le digne continuateur de la belle tradition des célèbres violonistes belges, celui qui reprend le flambeau des Ysaye, Kreissler, Thibaut. Actuellement, Arthur Grumiaux est le plus jeune professeur du Conservatoire Royal de Bruxelles, et il a fait partie du jury du Concours international de violon Jan Kubelik, de Prague, en 1949.

La Société des Amis de l'Art a réussi à obtenir qu'Arthur Grumiaux vienne donner un récital à Sion, le jeudi 11 janvier, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Paix. Il sera prudent de retenir à l'avance les places pour cet unique concert, au magasin Tronchet, rue de Lausanne. *M.-A. THELER.*

Appel à la population

Répondant à l'appel de M. le conseiller fédéral Kobelt et de la Croix-Rouge Suisse, l'association cantonale valaisanne des Samaritains se fait un devoir de faire appel à la population valaisanne. Il nous manque des samaritaines et des samaritains bénévoles qui pourraient venir seconder les infirmières dans les hôpitaux ou dans la vie civile en cas de catastrophe, ou encore si nous devions revoir une troisième guerre.

Mais toutefois il faut être prêt, car si un jour le toscin venait à sonner, il serait trop tard pour former des samaritains, personnel auxiliaire indispensable pour le service médical. Il faut dès maintenant penser à prendre un cours de samaritain auprès de nos sections dispersées dans tout le canton.

Un cours de samaritains peut être utile même en temps de paix car il aide à secourir le prochain. Lors d'accidents ou autre circonstance qu'y a-t-il de plus beau et de plus noble que d'aller, auprès d'une famille tombée dans la détresse, terrassée par la maladie, porter les premiers secours avant l'arrivée du médecin ? N'est-ce pas une belle œuvre que toute la population valaisanne aura à cœur à soutenir et venir agrandir les rangs de notre grande famille de samaritains qui compte dans le canton plus de 300 membres actifs répartis dans 28 sections.

Pour tous renseignements, adressez-vous à l'Association cantonale valaisanne des Samaritains, Sion.

Association cantonale valaisanne des Sections de Samaritains
R. INAEBNIT, président,
Sion, tél. 2 22 18

Festival des Musiques du Bas-Valais

Le XXIIIe Festival des Musique du Bas-Valais aura lieu à Dorénaz les 26 et 27 mai 1951. Organisée par la Société de musique « La Villageoise », et un comité présidé par M. Gérald Jordan, d'Edmond, technicien, cette manifestation aura un caractère important, puisque pas moins de vingt-cinq sociétés et corps de musique y prendront part. D'ores et déjà, on peut prévoir un succès sans précédent dans les annales musicales bas-valaisannes, plusieurs personnalités éminentes, ainsi que quelques artistes de la Suisse romande participant à la réalisation de cette rencontre. Placée dans un cadre pittoresque et propre à Outre-Rhône, avec un programme original et de premier ordre, cette manifestation ne manquera pas d'attirer nombre de visiteurs à Dorénaz à cette date.

Ecole cantonale des Beaux-Arts

Jeudi 4 janvier a débuté le cours de modelage et de sculpture sous la direction du sculpteur suisse Willy Vuilleumier, de Genève. Qu'il soit dit en passant que plusieurs villes suisses possèdent des monuments importants dûs au ciseau de ce maître. On sait qu'il a travaillé durant de nombreuses années à Paris, où il fut également admis dans l'atelier du statuaire Maillol. De nombreux musées possèdent également des œuvres de ce maître. C'est une aubaine et un honneur pour le Valais de compter cet artiste parmi le professorat de l'école cantonale des Beaux-Arts de Saxon.

Rappelons que ces cours sont donnés tous les jeudis de chaque semaine, de 13 h. 30 à 17 h. 30, et que quelques inscriptions seront encore prises en considération jusqu'au 18 janvier. Pour tous renseignements s'adresser à la direction de l'école cantonale des Beaux-Arts.

Chronique de Martigny

A l'Etoile de Martigny

C'est sous des tonnerres d'applaudissements que fut accueilli, à Genève et Lausanne avec des salles combles, le tout dernier film de Maurice Chevalier, fait pour lui, dans lequel il chante trois nouvelles chansons « Y'a tant d'amour », « Clodo Sérénade » et « T'en fait pas fiston » dans MA POMME, avec Sophie Desmarets, Raymond Bussières, Jacques Baumer. Une véritable réussite dans le domaine de l'esprit et de la chanson française.

A l'Etoile dès vendredi 12.

Ski-Club. — *Concours de la Forclaz*

Hier dimanche, le S.C.M. faisait disputer pour la première année le Challenge du café des Alpes en un slalom de 2 manches. Plus de 35 coureurs étaient au départ et la lutte fut serrée entre Tornay Alphonse, Tissières Bruno et Bruchez Gratien. La victoire revint à Tornay qui gagne pour une année le Challenge. Chez les juniors, c'est Dubulluit Gaston et Claudine Darbellay chez les dames.

Samedi, jour des Rois, un cours de ski fut organisé et la participation fut des plus nombreuse.

Résultats :

Dames. — 1. Darbellay Claudine, 109" 3/5 ; 2. Leryen Suzanne.

Juniors. — 1. Dubulluit Gaston, 104" 3/5 ; 2. Genoud André, 106" 3/5 ; 3. Simonetta Philippe, 110" ; 4. Darbellay Michel ; 5. Ruchet Michel ; 6. Pillet Eddy ; 7. Peyla J.-C. ; 8. Collombin Gabriel.

Seniors. — 1. Tornay Alphonse, 81" 1/5 ; 2. Tissières Bruno, 85" 4/5 ; 3. Pellouchoud Maurice, 91" ; 4. Darbellay Pierre ; 5. Carron Jules ; 6. Moret Marc (vétéran) ; 7. Cassaz Paul ; 8. Pellouchoud Robert ; 9. Rouiller Paul-Louis ; 10. Romagnoli Michel ; 11. Féréol, etc.

Invités : 1. Bruchez Gratien, Trient, 82" 1/5 ; 9 Saudan Sylvain ; 3. Gay Oscar ; 4. Saudan Félix.

Concours surprise : Rouiller Paul-Louis.

Les fêtes à l'Hôpital de Martigny

Les malades de l'Hôpital ont vraiment été gâtés en ces jours de fêtes du commencement de l'année de grâce 1951.

D'abord c'est l'Harmonie de Martigny qui a poussé jusqu'à l'Hôpital sa tournée traditionnelle des Rois pour nous régaler d'un magnifique concert ce dont nous la félicitons et la remercions sincèrement.

Nous remercions également les maîtresses des pupillettes de Martigny-Bourg d'avoir bien voulu venir hier dimanche à l'Hôpital nous donner une représentation réussie en tous points. Qu'on se représente le dévouement et la peine de ces maîtresses pour arriver à un tel résultat ! Nous les félicitons comme nous félicitons leur jeune troupe d'exécution qui ont été bien applaudies.

Nos remerciements vont aussi aux jeunes élèves de Me Donzé, directeur de l'Harmonie de Martigny-Ville, pour le joli concert qu'ils nous ont donné dernièrement. *Les malades.*

Le nouveau programme du Ciné-Corso

Tout est nouveau au Corso, même l'horaire des séances !

Fervents du cinéma, prenez note s.v.p. que le Corso joue désormais tous les soirs, dès mardi.

Dès demain, un film sentimental adapté du roman de Paul Vialar « La Caille » *On n'aime qu'une fois,* avec Françoise Rosay, Mady Berry, Marcel Herrand, Renée Faure, Pierre Larquey.

Un film qui fera pleurer les âmes sensisbles.

Attention, toutes les places sont numérotées. On peut les retenir par téléphone au bureau de location 6 16 22, dès 20 h. Entre ces heures, bureau : 6 13 33.

Attention, les séances commencent à l'heure précise et se terminent pour 22 h. 45.

Club Alpin

Assemblée mensuelle mercredi 10 courant, à 20 h. 15, au Café de la Place, en ville.

Ordre du jour : Course à la Crevasse, samedi et dimanche 13 et 14 courant ; Organisation de la course des skieurs de Monte-Rosa.

CASINO ETOILE ★ MARTIGNY

Mardi, Mercredi et Jeudi, à 20 h. 30

„Tu m'as sauvé la vie"

SACHA GUITRY et FERNANDEL

Madame Yvonne GATTI, *laines et tricots*

a le plaisir de vous informer de

l'ouverture de son nouveau magasin

le 10 janvier, à l'Avenue de la Gare

(ancien locaux du dentiste Lonfat)

Assortiment le plus complet en laines à tricoter. A cette occasion et exceptionellement, les nouvelles hausses du 1er janvier ne seront pas appliquées.

Du 10 au 30 janvier vous bénéficierez encore des **anciens prix**.

En outre nous mettons en vente à titre de publicité et jusqu'à épuisement

Laines pullover garanties, 13 coloris mode à **Fr. 1.60** les 50 gr. net + Icha

Laines chaussettes garanties décaties chimique, coloris courants, à . . . . . **Fr. 1.75** les 50 gr. net + Icha

Laines câblées tout coloris mode, à . . . . **Fr. 1.95** les 50 gr. net + Icha

Laine layette, première qualité, rose, blanc, ciel, beige, à . . . . . **Fr. 1.95** les 50 gr. net + Icha

Pour tout achat de Fr. 20.— au minimum nous vous offrons un album de 150 modèles de tricots.

Profitez de nos conseils, schémas sur mesures. — Envois d'échantillons.

On cherche à Saxon, dans joli café,

sommelière

débutante, pour le 15 courant. Ecrire sous chifre 50, à Publicitas, Martigny.

La *Maison Couturier S.A., à Sion* engagerait

premier mécanicien

sur automobile

technicien-électricien

Sérieuses références. Entrée de suite.

Jeune homme

16 ans, ayant terminé les écoles primaires supérieures, cherche place comme apprenti dans bureau ou commerce. S'adresser à M. Adrien Métral, Services Industriels, Martigny-Ville.

A louer

chambre

chauffée, indépendante, meublée, ou non meublée, rue de la Délèze, dans immeuble neuf. S'adresser à Entreprise Gianadda, Martigny.

LES SPORTS

Grosjean gagne le « Trophée du Mont-Lachaux »

Excellement organisée, cette épreuve de plus en plus courue par l'élite de nos skieurs suisses, a obtenu un grand succès. Samedi se disputait la course de descente qui vit la victoire de l'as local Georges Felli, devant Fernand Grosjean.

Hier, au cours du slalom, Felli ne parvint pas à conserver son avance pour le combiné et c'est Grosjean qui remporte le Challenge pour la deuxième fois.

Georges Schneider, champion du monde, abandonna à la descente et se classa assez loin au slalom que gagna, avec brio, le norvégien Eriksen.

Voici les principaux résultats :

Descente. — 1. Georges Felli, Montana, 2' 39" 6 ; 2. Fernand Grosjean, Genève, 2' 47" 8 ; 3. ex-æquo, Régis Rey, Chamonix et André Bonvin, Crans, 3' 01" 6; 5. Bozonnet, Chamonix, 3' 15" 2 ; 6. Raymond Zermatten, Chamonix, 3' 57" 8.

Slalom. — 1. Eriksen, Norvège, 149" 5 ; 2. Alfredo Rombaldi, Montana, 158" ; 3. Fernand Grosjean, Genève, 163" 9 ; 4. Rollum, Norvège, 166" 9 ; 5. Georges Schneider, La Chaux-de-Fonds, 174" 3 ; 6. André Bonvin, Cran, 184" 2 ; 7. Rinaldo Jacomelli, Montana, 184" 7 ; 8. Bossonet, Chamonix, 192" 2 ; 9. Georges Felli, Montana, 192" 6 ; 10. Regis Rey, Chamonix, 218" 3.

Combiné alpin. — 1. Fernand Grosjean, Genève, 10,40 pts, remporte le trophée ; 2. Georges Felli, Montana, 17,24 ; 3. André Bonvin, Crans, 27,28 ; 4. Bossonnet, Chamonix.

Un concours de saut clôturait ces belles journées. Il fut enlevé par Georges Felli, devant Fernand Grosjean.

Grimentz et Daviaz, champions valaisans de relais

Les courses valaisannes de relais se sont disputées à Vérossaz. On remarquait l'absence du S.C. Allalin, de Saas-Fée. La lutte fut serrée entre Grimentz, Daviaz et Champex-Ferret et procura de fortes émotions aux nombreux spectateurs. La Br. mont. 10 et la Gendarmerie valaisanne participaient, hors-concours, à ces courses très bien organisées dont voici les principaux résultats :

Séniors : 1. S.C. Grimentz, 2 h. 20' 45" (Epiney, Vouardoux, Zuffery J. et Salamin Ignace) ; 2. Daviaz, 2 h. 22' 21" (Mottiez R., Jordan F., Udriot M. et Jordan R.) ; 3. Champex-Ferret, 2 h. 26' 10" (Thétaz C., Darbellay O., Duay R. et Formoz Ed.) ; 4. Morgins-Troistorrents ; 5. Brig. mont. 10 (hors concours), 2 h. 29' 3" ; 6. Salvan, 2 h. 29' 19" ; 7. Vercorin, 2 h. 35' 35," ; 8. Vérossaz I, 2 h. 37' 37" ; 9. Police valaisanne (hors concours), 2 h. 38' 58" ; 10. Vérossaz II, 2 h. 54' 17".

Juniors : 1. Daviaz, 2 h. 6' 36" (Jordan Gilbert, Gaston Alexis et Biollay Gaston) ; 2. Vérossaz, 2 h. 12' 20" ; 3. Daviaz II, 2 h. 35' 25".

Les huitièmes de finale de la Coupe Suisse

Après les matches d'hier, sont qualifiés : Lausanne, Locarno, Bellinzone, Berne, Granges, Grasshoppers, Chaux-de-Fonds.

Le match Cantonal-Servette a été renvoyé. Le vainqueur jouera contre Berne, tandis que l'on aura, le 14 janvier, les rencontres suivantes, fixées par le tirage au sort : Chaux-de-Fonds-Lausanne ; Locarno-Granges ; Grasshoppers-Bellinzone.

Cours populaire d'arboriculture 1951

Sauf décision contraire du Conseil d'Etat, le Département de l'intérieur organisera en 1951 des cours populaires d'arboriculture. Ils ont pour but de permettre à chaque agriculteur intéressé d'acquérir les connaissances élémentaires nécessaires à la conduite et à l'entretien de ses plantations fruitières.

Conditions de participation :

1. Sont admises, toutes les personnes âgées de 20 ans. Exception est faite pour les anciens élèves des écoles d'agriculture porteurs d'un diplôme ;
2. La durée des cours est de 20 à 22 jours (10 en février-mars, 2 en juillet-août, et 10 en novembre-décembre) ;
3. La fréquentation doit être régulière. Les absences non motivées ne sont pas admises ;
4. Les participants doivent se conformer aux instructions données et à la discipline imposée. Ils doivent se munir des outils nécessaires (sécateur, serpette, scie) ;
5. La finance de participation est fixée à Fr. 10.— par participant. Dès l'inscription, un bulletin de versement est adressé aux participants qui doivent alors verser le montant. L'inscription n'est prise en considération qu'après versement de cette finance ;
6. Les cours ont lieu dans la régle à Châteauneuf.

   Les personnes ayant payé la participation sont convoquées par une circulaire quelques jours à l'avance ;
7. Délai d'inscription et de versement de la finance de participation : *30 janvier 1951.*

Station cantonale d'Arboriculture :
C. MICHELET.

Promotions militaires

Le cap. Wolfgang Lorétan, de Sion, a été promu au grade de major. Ont été nommés capitaines : les Plt de Preux Jean et Perraudin Francis. Cont promus au grade de Plt, les Lt : Perren César, Charrat ; Contat Bernard, Monthey ; Bonvin Roland, Bâle ; Berrut Albert, Troistorrents ; Spahni Théodore, Sion ; Varone Raymond, Savièse ; Zermatten Georges, Vollèges.

5me Carnaval de St-Léonard

Le 4me Carnaval de St-Léonard avait remporté un brillant succès en 1950.

On veut faire mieux, chaque année, pour assurer un maximum de joie à tout le monde.

Les organisateurs se sont remis au travail pour assurer un gros éclat de rire en donnant un cachet burlesque et innénarable à cette fête de l'esprit.

St-Léonard attend ses hôtes de partout qui viendront les dimanche 4 et mardi 6 février participer, dans un décor haut en couleurs, à l'exubérance générale sous une cascade de confetti.

CONFÉDÉRATION

Les radicaux et la situation internationale

Le comité directeur du parti radical-démocratique suisse, présidé par M. Aleardo Pini, président du Conseil national, de Biasca, a ouvert un débat en présence de M. Kobelt, conseiller fédéral, sur la situation internationale et sur les conséquences tant en ce qui concerne la politique étrangère que la politique de défense nationale qui en résulte pour notre pays.

Après avoir entendu des exposés de MM. Bretscher, rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette de Zurich,* président de la commission permanente de politique étrangère de la Suisse, et Uhlmann, de Schaffhouse, président de la commission militaire permanente, la direction du parti a constaté que vu la tension internationale actuelle on devait compter avec l'éventualité, à court ou à long terme, d'opérations de guerre également en Europe. Cette situation dicte à la Suisse de prendre immédiatement toutes les mesures propres à assurer la sauvegarde de sa neutralité et de son indépendance, la protection de ses libertés et l'inviolabilité de son territoire.

Dans le domaine militaire, cette situation implique le renforcement sans retard de notre défense nationale. Toutes les conditions devront être créées pour garantir l'exécution rapide du programme d'armement établi par le Département militaire fédéral.

Trois enfants brûlent sous les yeux de leur mère

Trois petits enfants âgés de 4 ans, 2 ans et 8 mois étaient restés seuls dans une ferme près de Pfaeffikon (Schwytz) pendant que leur mère était en commissions. Le feu éclata dans la ferme et, au retour de la maman, la maison flambait comme une torche. La pauvre mère dut assister, impuissante, à la destruction de son foyer et à l'atroce mort de ses trois enfants.

Au procès des fortins

Un témoin a affirmé que les causes des mauvais résultats obtenus sont avant tout l'emploi de matériel non lavé et non approprié tiré des déblais, tandis que la qualité du ciment et son dosage n'ont joué qu'un rôle secondaire dans le bétonnage.

Un autre témoin, un ancien employé du bureau fédéral des constructions, a confirmé que la marque du ciment employé avait été interdite, mais il n'a jamais su pourquoi.

Chez nos voisins de la Vallée d'Aoste

La revue valdôtaine de culture régionale *Augusta Praetoria* qui s'imprime à Aoste — partie en langue française, partie en langue italienne — donne une description détaillée des fêtes du *Centenaire de la Société des guides de Courmayeur,* qui se sont déroulées en septembre dernier dans leur station alpestre.

Les guides de cette localité avaient convié à leur fête les camarades de toutes les vallées des Alpes en deçà et au delà des monts. Ainsi vit-on accourir au rendez-vous de Courmayeur, non seulement les guides des nombreuses vallées italiennes, mais aussi les guides des vallées d'Hérens et d'Anniviers, de Champex, St-Nicolas, Saas-Fée et Zermatt ainsi que de Grindelwald, Genève, etc. De jeunes valaisans en costume accompagnèrent leurs pères, frères, etc.

Le groupe le plus nombreux était celui de Chamonix. Le drapeau de la Société des guides était suivi d'une quarantaine de membres, escortés par une vingtaine de jeunes filles et jeunes hommes en costume.

Un cortège se déroula dans les rues ensoleillées de Courmayeur, pavoisées des drapeaux de la France, de la Suisse, de l'Italie et de la Région valdôtaine. Les mâles visages des guides se mêlaient aux minois pomme d'api des villageoises parées de leurs costumes traditionnels. Très admirés, par l'originalité et la richesse de leur attifage furent ceux d'Evolène et de Gressoney.

Le correspondant du journal *La Stampa,* de Turin, s'exprima ainsi en relatant le féerique spectacle de cet inoubliable défilé : « Sans crainte de démenti, nous pouvons juger ce défilé de guides et de costumes des Alpes comme le plus complet de l'histoire de l'alpinisme, autant par la valeur que par le nombre des représentants des vallées alpines. »

Des allocutions furent prononcées par le curé Perron, fils de guide, par le syndic de Courmayeur, par l'avocat Chabod, suivies d'un beau discours du professeur Deffeyes, représentant du Conseil et de la Junte de la Vallée d'Aoste (chez nous : Conseil d'Etat).

Un de mes amis, guide de profession, qui a pris part à la manifestation, me charge de dire aux camarades de Courmayeur, combien les guides valaisans leur savent gré de les avoir invités et si aimablement pilotés durant la fête du centième anniversaire de la fondation de leur société de guides.

L. M.

CORSO Martigny

➤ Tous les soirs à 20 h. 30

dès MARDI

Un film qui fera pleurer les âmes sensibles

ON N'AIME QU'UNE FOIS

avec

Françoise ROSAY, Mady BERRY, Renée FAURE, LARQUEY

d'après le roman de Paul Vialar « LA CAILLE »

Dim. Train M.O.

Toutes les places numérotées - tél. 6 16 22

ÉTRANGER

Recul allié en Corée

A la suite d'une violente offensive déclenchée par les forces communistes, les troupes de l'O.N.U. ont évacué Suwon. Les Nordistes annoncent également la prise de Wonju. Les défenseurs de ces positions se sont retirés sur de nouvelles lignes.

Epidémie de grippe en Europe

Selon une communication du ministère britannique de la santé, la grippe qui affecte des milliers de personnes habitant les grandes villes industrielles du nord de l'Angleterre, a fait cette semaine 102 victimes, contre 54 la semaine précédente. Ces chiffres concernent la population totale des 126 plus grandes villes du pays, comprenant la moitié environ de la population totale.

Lors de la grippe de l'hiver 1943-1944, plus de 1000 personnes habitant les grandes villes sont mortes en l'espace de deux semaines.

Eisenhower a pris son commandement

Le général Eisenhower est arrivé à Versailles où il a été appelé comme commandant en chef de la défense atlantique.

†

Madame Camille MARIAUX

et ses enfants

très touchés des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, adressent à tous l'expression de leur reconnaissance émue.

Un merci spécial à MM. les conseillers d'Etat, à MM. les préposés, à la Lyre Montheysanne, aux Secours mutuels, aux carabiniers de Monthey et Val d'Illiez, à l'Espérance de Vionnaz, à la Diana et la Classe 1891.

On demande à acheter

grange

en melèze, dimensions si possible 10 x 8 ou 10 m. Adresser offres sous chiffre *P 1082 S, Publicitas, Sion.*

Je suis acheteur d'une certaine quantité de

foin et regain

1re qualité. S'adresser *F. Maye, Chamosson, téléph. 4 71 42.*

On offre à louer

appartement

2 chambres et salle de bains. A la même adresse à louer chambre meublée indépendante. Ecrire sous chiffre 261, à Publicitas, Martigny.

FROMAGE

le kg. Fr. 4.75, gras du Valais, fabrication juin-juillet, pièces de 6 à 10 kg.

Francis Troillet, Orsières

Conseils pratiques à l'usage des voyageurs débutants

Préparez toujours un itinéraire détaillé du voyage que vous désirez entreprendre. Notez soigneusement sur ce projet les heures de départ, celles d'arrivée, et les gares de correspondances. Faites de même pour le retour, en prévoyant un itinéraire de remplacement. Si vous commettez une erreur en consultant l'indicateur, c'est sans importance. Car, de toutes façons, le jour du voyage, vous aurez oublié d'emporter votre projet...

* * *

Réduisez vos bagages au minimum indispensable (vous, mesdames, en particulier, ne perdez jamais de vue que vous faites un voyage, et non un déménagement !). Dans le train, vous pouvez disposer, pour loger vos bagages à main, de l'espace situé au-dessus de la place que vous occupez. Le règlement vous y autorise. Cependant, s'il s'agit d'objets particulièrement encombrants, qui excèdent la largeur du filet et risquent fort de tomber pendant la marche du convoi, placez-les de préférence au-dessus de vos voisins. Ce n'est certes pas réglementaire. Mais c'est tellement plus prudent !

Si, au moment du départ, alors que vous aviez trouvé une excellente place de coin, un voyageur vient s'installer en face de vous, n'hésitez pas à laisser déborder la cordialité naturelle de votre cœur. Saluez aimablement ce compagnon, et offrez-lui une cigarette. S'il ne fume pas, proposez-lui le journal. S'il l'a déjà lu, parlez alors de la pluie et du beau temps, de la situation internationale ou de n'importe quoi, mais surtout, ne laissez à aucun prix le silence s'établir entre vous. Soyez éloquent, spirituel, disert, convaincant, parlez, parlez sans cesse... jusqu'au moment où le monsieur, excédé, se lèvera pour changer de compartiment.

Vous pourrez alors étendre enfin vos jambes, et voyager ainsi plus confortablement.

* * *

Ne vous penchez jamais hors d'une portière. Des installations mécaniques, telles que poteaux, signaux, passerelles, se trouvent parfois placées à très faible distance de la voie. Si votre bras ou votre tête venaient heurter violemment l'un de ces pylônes pendant la marche du convoi, vous pourriez causer un grave dommage au matériel du chemin de fer.

* * *

Vous êtes en droit de signaler au personnel du train les voyageurs qui fument dans un compartiment réservé aux non-fumeurs. De même, si vous avez pris place dans un compartiment « fumeurs », vous pouvez faire observer au contrôleur que vous ne fumez pas.

Peut-être cet agent poussera-t-il le respect des prescriptions jusqu'à vous offrir une cigarette ?

* * *

En descendant d'un train en marche, vous vous exposer à de graves accidents. Témoin ce jeune homme qui, sautant d'un wagon avant l'arrêt complet du train. fut emporté par son élan, et vint heurter une demoiselle qui stationnait sur le quai. Il s'excusa. Elle l'excusa. Ils parlèrent. Elle lui plut. Ils se revirent. Et il finit par l'épouser...

* * *

Lorsque des amis vous attendent à l'arrivée du train, vous pouvez changer de voiture au dernier instant, et descendre d'un wagon de deuxième classe. Ou même de première classe. Ainsi, tout le monde se trouve satisfait. Vous-même, qui obtenez à bon compte une satisfaction d'amour-propre. Et vos amis qui, convaincus de votre munificence, ne manqueront pas de se faire inviter à déjeuner.

* * *

Et pour finir, un conseil d'ami pour vous, monsieur, qui cherchez un cadeau original pour l'anniversaire de votre épouse. Offrez-lui donc un bon de voyage. Votre compagne pourra ainsi rendre visite à ses vieux parents, et retremper ses forces dans le giron familial.

Quant à vous, ça vous fera toujours quelques jours de liberté...

Max TANNINGER (Bulletin des CFF)

Un chat fait l'ascension du Matterhorn

L'Ami des Animaux, organe officiel de l'Union romande des Sociétés Protectrices des Animaux, signale dans son dernier numéro de décembre 1950, le cas extraordinaire que nous reproduisons ci-après :

Le *Times* du 7 septembre 1950 publiait l'article suivant : « Un jeune chat a suivi des alpinistes partant de la cabane Belvédère au-dessus du Hörnli, à Zermatt. Il a été vite dépassé par les hommes, et seul il a atteint la cabane Solway. Le jour suivant l'animal est monté plus haut, et a « bivouaqué » dans un couloir. Le matin un groupe d'alpinistes l'ont aperçu en le dépassant ; ils étaient persuadés qu'il ne pourrait, malgré son courage, passer les endroits scabreux et arriver au sommet. Une fois au sommet, quelle ne fut pas leur surprise de voir la petite bête, queue droite mais miaulant, les rejoindre ! Ils partagèrent leurs vivres avec le petit animal.

Au départ, un guide compatissant le porta dans son sac de montagne jusqu'à la cabane « Prince Amédée de Savoie » sur le versant italien, et l'y laissa, pensant qu'il se nourrirait de souris en attendant une autre équipe pour le ramener. »

Des membres de la Société Royale de Londres ayant demandé à M. Moss, secrétaire de la société, de s'informer du sort du chatton, celui-ci télégraphia à la S.P.A. de Genève, qui ne savait encore rien des exploits du minet.

Mme Koelliker, secrétaire de la S.P.A., se mit en communication téléphonique avec la poste de Zermatt et apprit que le chat appartenait à Mme Joséphine Aufdenblatten, cuisinière du « Belvédère », et que le chat était actuellement au Val-Tournanche en Italie, où elle irait le chercher.

Ce qui a été transmis à la Société Royale de Londres.

Cependant tous les journaux londoniens ont parlé du chat du Matterhorn. L'*Illustrated London News* publiait sa photo. Il est noir et on le représente dans les bras du guide. L'équipée du minet est racontée tout au long. Le journal *Time and Tide* se demande pourquoi le chat a entrepris une chose aussi difficile, et pense que la curiosité l'y a poussé, le chat étant le plus curieux de toutes les bêtes. Ce journal propose en outre d'appeler désormais le Matterhorn Cattenhorn, en souvenir de cet événement sans précédent.

Voilà un chat suisse célèbre en Angleterre et non sans raison. Il va l'être aussi en Suisse à n'en pas douter.

(Transmis par Mme Jeanne Koenne)

HÔTEL DE LA PAIX
SION

Jeudi 11 janvier
à 20 h. 30

Sous les auspices de la
Société de l'Art
le célèbre violoniste belge
ARTHUR GRUMIAUX
DONNERA UN UNIQUE RÉCITAL

Location : Magasin Tronchet, Sion, téléphone 2 15 50

AVIS

Le soussigné informe le public qu'il s'est assuré la collaboration de

Me JEAN MÉTRY
licencié en droit, Avocat et notaire, à Sion

Me Emile Taugwalder, avocat et notaire
Avenue de la Gare — Sion

VITA

Nous avons l'honneur d'informer nos assurés et le public en général que

Monsieur Marc-C. Broquet

a exprimé le désir, pour des raisons professionnelles, de se démettre de ses fonctions d'Agent général de la « VITA » pour le canton du Valais.

A partir du 1er janvier 1951, c'est

Monsieur MARCEL MOULIN
MARTIGNY-VILLE
Avenue de la Gare — Tél. (026) 6 12 45

qui sera à la tête de notre Agence générale pour le canton du Valais. M. Moulin se fera un plaisir de vous conseiller sur tout genre d'assurance.

Nous précisons que nos relations avec M. Marc-C. Broquet ne seront pas rompues, mais qu'il continuera à entretenir des liens d'affaires avec notre Compagnie.

Nous nous plaisons à espérer que les excellentes relations d'affaires que vous avez entretenues jusqu'ici, tant avec notre agence générale qu'avec M. Moulin, se poursuivront, fructueuses, comme par le passé.

„VITA"
Compagnie d'assurances sur la vie, à Zurich.
Direction générale

On cherche à acheter à Charrat un

terrain

de 800 à 3000 mètres, en plaine.

S'adresser sous *P 1056 S, Publicitas, Sion.*

DOCTEUR JUON
LAUSANNE, Métropole 1
téléphone 3 34 20
SPÉC. : peau, cuir chevelu, voies urinaires, varices, reçoit
à Sion tous les jeudis, 14-16h., (chez Ebener Nicolas) bâtim. Banque Populaire, tél. 21623
à Martigny tous les jeudis 17-18 h. 30, tél. 6 16 05 Hôpital du District.

Mariage

Retraité C.F.F., 57 ans, veuf, seul, possédant petite campagne, désire faire connaissance avec demoiselle ou veuve, sans enfant, de caractère gai et présentant bien pour union heureuse. (Avoir si possible). Ecr. s. chiffre 1078 case postale, Sion, en joignant photo. Discrétion absolue.

5

Confiez toutes vos annonces
à
Publicitas

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ **22**

Princesse mais esclave

PAR LOUIS D'ARVERS

— J'aime tant les chiens ! dit-elle, une flamme de joie dans son regard.

— Et pas les hommes ?

— Je ne pense pas à eux !

Il suffisait de la regarder pour être assuré de la parfaite sincérité de sa réponse. Orlof n'en douta pas un instant.

— A ce compte, on aimerait être chien.

Et Liane, toute sa peine envolée, éclata de rire à cette plaisanterie. Mais très vite elle eut un recul et reprit une attitude plus digne.

— Les chiens, eux, du moins, ne font pas de compliments ! dit-elle.

— Et je ne cherche pas à vous en faire, affirma-il, je proteste seulement contre l'opinion erronnée de votre trop sévère maman.

« Et je suis désolé qu'elle vous ait fait pleurer chez moi, dans ma maison où j'aimerais tant que vous vous plaisiez un peu... Je voudrais qu'elle vous fût agréable, particulièrement à vous, plus encore qu'à tous les autres réunis !

— Maman ne se trompait pas, prince, elle m'a reproché de n'aimer personne et rien n'est plus exact.

Il éclata de rire :

— Cela prouve que vous êtes psychologue et je vous pardonne votre dédain pour mes hôtes, si toutefois vous voulez bien me faire la faveur d'une exception en ce qui me concerne.

Et Liane ne répondant rien, ses yeux verts eurent une lueur d'impatience et d'orgueil.

— Ne voulez-vous pas même m'aimer un peu, ne serait-ce que pour l'amour de Loris ?

Lane s'arrêta un instant dans l'allée bordée de roses et fixa sur son interlocuteur ses yeux sérieux et francs.

— Vous êtes très bon de me donner Loris et je vous suis très reconnaissante, mais mentir serait mal vous le prouver... Vous me faites un peu peur et je sens que je ne serais jamais tout à fait en confiance avec vous.

Il la regarda, se demandant si elle était la plus effroyable coquette du monde, ou la plus étrange des ingénues.

— Pourquoi ? demanda-t-il, curieux de sa réponse.

Liane hésita :

— Il me semble que vous n'êtes pas sincère et...

— Et, répéta-t-il, contenant son impatience.

— Et... peut-être pas très bon acheva courageusement Liane.

— Et comment ai-je été assez malheureux pour vous donner si piètre opinion de moi ?

— Par tout ce que vous dites... et aussi parce que je vous ai vu battre Loris !

Il étouffa un juron de colère et s'efforça de rire.

— On ne peut vraiment pas vous accuser d'hypocrisie, dit-il simplement.

Et il continua de marcher près d'elle.

Evidemment, il était bien résolu à ne la quitter qu'au seuil du château.

— J'espère arriver à vous donner une meilleure impression, reprit-il après quelques minutes de silence. Quant à Loris, je ne pourrais plus jamais le châtier sans votre permission, puisqu'il est vôtre maintenant.

— En ce cas, je suis bien tranquille, car vous n'aurez jamais cette permission ! dit-elle avec un sourire.

Elle s'avisait maintenant qu'elle avait été vraiment trop franche et presque inconvenante dans sa franchise.

Mais il ne paraissait pas lui en vouloir, pas assez peut-être, car dès qu'ils arrivèrent en vue du château, il prit sa main et la plaça sous son bras.

Elle n'osa pas résister dans la crainte d'aggraver l'inconvenance des paroles qu'elle lui avait dites l'instant d'avant, mais elle était profondément ennuyée, car la plupart des hôtes du prince étaient réunis sur la terrasse et les regardaient venir ; sa mère était parmi eux.

— Mais, par ma foi, il l'affiche, lui glissa dans l'oreille son amie Adine.

Dès qu'elle le put sans impolitesse, Liane dégagea son bras et courut à sa mère.

— Le prince m'a donné Loris, maman, cria-t-elle joyeusement, vous me permettez de l'accepter, n'est-ce pas ?

— Naturellement, vous permettez ! intervint le prince de sa voix la plus mordante.

— Vous gâtez trop cette enfant, prince !

Dolly s'efforçait de paraître charmée bien qu'en réaltié elle eût horreur des chiens et se demandait où elle logerait cette bête encombrante. Liane, radieuse, était déjà partie avec son nouvel ami.

Une sorte de gêne avait ralenti les papotages sur la terrasse. Chacun commentait en soi la nouvelle fantaisie du prince, mais sa présence empêchait qu'on en parlât.

— Quand je vous le disais ! triomphait Adine à voix basse.

— C'est trop beau pour être vrai... ou trop cruel, ajouta Dolly, comparant le pur et fier visage de sa fille aux traits flétris d'Orlof, à son visage bouffi, ravagé par sa vie de fêtard.

Mais les bons sentiments ne s'attardaient jamais longtemps en son âme frivole.

Après tout, sa fille était digne d'elle. A peine âgée de seize ans, elle débutait dans la vie par un coup de maître.

Liane était fine mouche et savait se défendre !

Si grand était le manque de sens moral de Dolly qu'elle ne pensait plus qu'à ne pas manquer l'affaire.

Presque inconsciemment elle alla vers Xénia.

— Pensez-vous qu'il ait vraiment l'intention de l'épouser ? lui demanda-t-elle.

— Je pense qu'il pourrait y être amené, dit froidement la princesse, qui se déroba aussitôt.

Elle avait honte pour son frère et pour la mère de cette exquise enfant, qui la sacrifiait avec tant de cynisme.

IX

Deux jours plus tard, Liane, appelant Loris pour une promenade dans le parc, remarqua qu'on l'avait gratifié d'un superbe collier.

Se penchant pour l'examiner de plus près, elle constata que le prince, qui était évidemment le donateur de ce collier avait fait graver sur la plaque d'or la devise galante prêtée à un fauconnier du bon vieux temps :

« Que celui qui me trouvera me rapporte à ma maîtresse. Pour récompense, il la verra. »

— Quelle stupidité, dit-elle rouge d'ennui, au momentment où lord Jura s'approchait d'elle pour la saluer.

— Si j'avais su que vous aimiez tant les chiens, je vous en aurais donné un depuis longtemps.

— J'avais beaucoup de chiens autour de moi à Bulmer, expliqua-t-elle, et je me sentais isolée parce que je n'en avais aucun. Mais vraiment Loris est très beau.

— Est-ce trop indiscret de vous demander ce que vous pensez du donateur ? s'enquit lors Jura, se penchant pour lire l'inscription.

— Il ne me plaît pas du tout !

Mais, presque aussitôt, prise de remords, elle chercha à se reprendre :

— Je ne le connais pas assez pour le juger et j'ai eu tort de dire ça, dit-elle en rougissant. Nous sommes, ma mère et moi, les hôtes du prince et il se montre vraiment très bon pour moi.

— O candeur !

Une jeune femme passait près d'eux et jetait cette exclamation qui fit se retourner Liane.

— Ma chère enfant, que nous soyons où non leurs hôtes, nous devons toujours nous méfier des hommes, dit-elle en riant. Tous sont les larrons d'honneur, après tout !

Elle était partie, avant que Liane ait eu le temps de se ressaisir.

— Ne l'écoutez pas, Liane... ne les écoutez pas, elles finiraient par vous rendre semblables à elles et, d'honneur, la plupart d'entre elles ne valent pas cher ! Il est si facile de se laisser corrompre dans ce milieu de villes d'eaux et de fêtes à outrance !

— Est-il si facile de se laisser corrompre ?

— Aussi facile que de salir votre gant blanc pour le moment immaculé, dit nettement le jeune homme.

Liane soupira. La vie décidément lui paraissait difficile.

— Je ne pense pas qu'ils réussiraient à m'influencer, dit Liane non moins nettement.

— Je ne le crois pas non plus, vous êtes une vaillante. Je n'arrive pas à comprendre que vous soyez ce que vous êtes en étant la fille de Dolly !

Il avait parlé inconsciemment, extériorisant sans le vouloir sa pensée.

Liane rougit jusqu'à la racine des cheveux. Elle avait senti l'irrépressible mépris sous-entendu dans les derniers mots.

— J'essairai d'être toujours ce que mon père aurait désiré que je fusse, dit-elle en relevant fièrement sa jolie tête et j'espère y réussir.

Lord Jura fut ému.

Ses yeux gris s'adoucirent instinctivement et sa voix se nuança de respect.

— J'espère qu'il veille sur vous de là-haut ! dit-il, car dans le monde où vous êtes appelée à vivre, les jeunes filles ont vraiment grand besoin d'être protégées.

Il saisit la petite main un peu tremblante, la garda quelques secondes dans les siennes en les serrant fortement.

— Je voudrais pouvoir...

Il s'arrêta soudain, devenu très pâle.

Liane leva sur lui des yeux surpris.

(A suivre).

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France.